

Dossier de l'OHI n° S1/6100/2023

LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE N° 6
15 juin 2022

3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-3)
Monaco, 25-28 avril 2023

EXPOSITION DES ETATS MEMBRES DE L'OHI

« Cartographier l'environnement marin dans la Décennie des Océans »

Référence : Lettre circulaire de l'Assemblée n°1 du 28 avril 2022 - *Annonce et dispositions générales*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme indiqué en référence, une exposition des Etats membres de l'OHI sur le thème « *Cartographier l'environnement marin dans la Décennie des Océans* » est prévue lors de la 3^{ème} session de l'Assemblée en avril 2023. L'exposition est destinée à donner aux Etats membres l'occasion de mettre en exergue l'évolution de leurs services nationaux respectifs dans le domaine des levés, de la cartographie et des activités hydrographiques connexes à l'ère analogique et numérique, non seulement pour présenter leurs cartes et autres publications nautiques à l'appui du But 1 du Plan stratégique 2021-2026 de l'OHI (*sécurité et efficacité de la navigation maritime*), mais également pour se concentrer sur les activités de cartographie à l'appui du But 3 (*participer activement aux initiatives internationales liées à la connaissance et à l'utilisation durable de l'océan*). Cette exposition vise également à illustrer les efforts déployés par les services hydrographiques nationaux impliqués dans les activités soutenant la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030. Ces domaines pourraient inclure :

- Les cartes marines papier nationales avec des couches environnementales additionnelles,
- Les applications numériques affichant des informations de la Décennie des Nations unies en utilisant des jeux de données d'ENC comme couche de base,
- La mise à disposition de données environnementales,
- Les prototypes de produits, de lots de données et de visualisateurs basés sur la S-100 (S-122, S-411, S-412, etc.) à l'appui du concept d'e-navigation de l'OMI,
- Les informations géospatiales maritimes et les portails web donnant accès à des produits environnementaux numériques,
- Les faits saillants en matière de recherche et développement et de nouvelles technologies,
- L'éducation, la formation et le renforcement des capacités.

2. L'exposition des Etats membres de l'OHI est prévue du mardi 25 au vendredi 28 avril 2023. Elle devrait avoir lieu au rez-de-chaussée du foyer de l'Auditorium Rainier III. Cet emplacement sera toutefois confirmé plus tard cette année puisque le foyer est actuellement désigné comme le principal centre de test et de vaccination Covid de Monaco.

3. Informations pratiques concernant l'exposition des Etats membres :

3.1 Les emplacements pour l'exposition des Etats membres seront mis à disposition gratuitement.

3.2 Chaque exposant se verra attribuer, sur demande, un certain nombre de panneaux d'affichage verticaux de 2 mètres de haut sur 1 mètre de large. Un espace ne dépassant pas 1 mètre de profondeur devant les panneaux pourra également être utilisé dans la plupart des zones. Les Etats membres peuvent fournir leur propre matériel d'exposition dans les limites de l'espace qui leur sera attribué. La confirmation de l'espace ou des panneaux alloués pour l'exposition sera donnée aux Etats membres au plus tard le 1^{er} mars 2023.

3.3 Les Etats membres qui souhaitent présenter des produits numériques disposeront, en tant que de besoin, d'une petite table et de branchements électriques. Les Etats membres souhaiteront peut-être apporter leurs propres équipements pour exposer des produits numériques ; le cas échéant des ordinateurs et d'autres équipements connexes pourront, si nécessaire, être loués localement. Des adresses de fournisseurs locaux appropriés seront fournies sur demande. Les présentations devront être mises en place les 23 et 24 avril 2023 avant le début de la 3^{ème} session de l'Assemblée. Le personnel du Secrétariat de l'OHI apportera toute l'assistance possible mais la responsabilité de la mise en place des présentations incombera aux Etats membres exposants. Si une connexion Internet en wifi à haut débit est nécessaire, les exposants devront prendre en charge la location du service auprès d'une société locale, sachant que le réseau wifi mis en place pour les besoins de la 3^{ème} session de l'Assemblée ne permettra aucune navigation Internet.

3.4 Le nom de l'Etat membre exposant sera mis bien en évidence en haut de chaque panneau/stand. Il sera fourni par le Secrétariat. Si des produits numériques sont présentés sur des équipements fournis par des partenaires commerciaux, la mention de ces partenaires commerciaux ne pourra apparaître que sur les équipements eux-mêmes.

3.5 Les Etats membres devront étiqueter leurs présentations, en tant que de besoin, en anglais ou en français, ou de préférence dans les deux langues.

3.6 Les Etats membres sont invités à contacter le personnel du Secrétariat de l'OHI pour tout problème pratique lié à leur stand, par exemple pour des demandes spécifiques en matière d'alimentation électriques, d'ordinateurs, de sécurité ou d'éclairage.

3.7 Bien que l'exposition ne soit pas ouverte au public et que des mesures de sécurité raisonnables soient prises pour protéger le matériel exposé, la zone d'exposition ne sera pas sous surveillance constante de la sécurité.

3.8 Pour permettre la préparation initiale de la zone d'exposition par le Secrétariat, le matériel à exposer accompagné d'un plan doit parvenir au Secrétariat de l'OHI avant le 25 mars 2023. Les colis devront porter la mention « Exposition des Etats membres de l'OHI ».

3.9 Comme cela était le cas pour les précédentes expositions cartographiques, un prix sera décerné à la meilleure présentation de l'OHI.

4. Les Etats membres sont vivement encouragés à participer à l'exposition des Etats membres de l'OHI. Les Etats membres désireux de participer à l'exposition sont invités à informer le Secrétariat de leurs intentions dès que possible, soit en remplissant le formulaire en annexe, mais de préférence en utilisant le système de formulaire en ligne de l'OHI en accédant au lien suivant : (https://IHO.formstack.com/forms/web_form_acl_06_2022), **au plus tard le 1^{er} octobre 2022.**

5. Un autre formulaire sera fourni aux Etats membres de l'OHI exposants en octobre afin qu'ils puissent fournir leurs besoins (espace en m², nombre de panneaux, liste des types de produits à exposer, etc.) au Secrétariat **au plus tard le 1^{er} février 2023.**

6. L'espace sera accordé à partir du 1^{er} février 2023, selon le principe du « premier arrivé, premier servi », la priorité étant donnée aux Etats membres qui n'ont jamais eu l'occasion d'exposer. L'espace moyen alloué pour chaque Etat membre sera d'environ 3 m². Si besoin, des espaces supplémentaires seront alloués dans les limites disponibles afin d'accueillir tous les Etats membres désireux de participer. Les demandes seront confirmées par le Secrétariat **au plus tard le 1^{er} mars 2023.** Le catalogue de l'exposition des Etats membres de l'OHI sera ensuite distribué en mars 2023 avec les documents pour l'Assemblée.

7. En résumé, les échéances sont les suivantes :

Intention de participer (formulaire OHI) :	1 ^{er} octobre 2022
Formulaire d'expression des besoins transmis par le Secrétariat de l'OHI :	1 ^{er} octobre 2022
Formulaire d'expression des besoins renseigné et transmis au Secrétariat de l'OHI :	1 ^{er} février 2023
Réponse aux exposants quant à l'espace alloué :	1 ^{er} mars 2023
Réception au Secrétariat de l'OHI du matériel à exposer :	25 mars 2023
Mise en place de l'exposition à l'Auditorium Rainier III :	23-24 avril 2023

8. Le point de contact principal du Secrétariat de l'OHI pour cette exposition est l'adjoint aux Directeurs Yves Guillam (yves.guillam@iho.int).

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

**EXPOSITION DES ETATS MEMBRES DE L'OHI A LA 3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE
DE L'OHI**

« Cartographier l'environnement marin dans la Décennie des Océans »

25-28 avril 2023

Auditorium Rainier III – Rez-de-Chaussée

Intentions des Etats membres

*(à retourner au Secrétariat de l'OHI (info@iho.int) **au plus tard le 1er octobre 2022**)*

Etat membre :

Point de contact principal pour l'exposition :

Nom : Courriel :
.....

- 1. Avez-vous l'intention de participer à l'exposition des Etats membres de l'OHI :**
OUI NON

Si votre réponse est « OUI », veuillez noter que votre personnel responsable de l'exposition doit être inscrit sur le système d'enregistrement en ligne de l'OHI pour l'événement A-3.

- 2. Commentaires généraux sur vos intentions pour l'exposition :**
.....